



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE  
Séance du lundi 25 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert DAMIS, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE  
MM. Cyrille CAFFIN Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Arnaud DESTALMINIL, Nicolas KALACSAN, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absent excusé : Frédéric DEHURTEVENT (pouvoir à H. DAMIS) et Michèle ROUGEGREZ

Secrétaire de séance : M. Dany DEBLOCK

Avant d'ouvrir la séance, M. DAMIS propose de d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Finances – Local commercial 27 C rte nationale : définition des nouvelles modalités de mise en location et attribution du local
- Finances : Animation « repas des villageois » - 11 novembre 2024 : sélection du prestataire,
- Finances : effacement de réseaux 2024 – demande de subvention CDC Val de Somme

Le conseil accepte cette demande.

Après lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 29 janvier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Finances – Aménagement de l'étage de l'école : Consultation maîtrise d'œuvre

---

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'étage de l'école de Lamotte-Warfusée, Monsieur DAMIS présente au Conseil une étude chiffrée sur la maîtrise d'œuvre. Il propose au Conseil de passer par Mme RIACHI, architecte à l'origine de la création de l'école au départ.

Le devis présente les points suivants :

- Agence RIACHI ARCHITECTE en charge de la maîtrise d'œuvre
- Entreprise CONCEPTELEC PLUS PHE en charge des mission BTP ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANT FAIBLE SSI,
- Entreprise CET KELVIN en charge de la mission BET PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC THERMICIEN

Les prestations seront exécutées pour un montant total HT de 23 932.88 € dont :

- Agence RIACHI ARCHITECTE .....12 902.88 € HT
- Entreprise CONCEPTELEC PLUS PHE ..... 3 390.00 € HT
- Entreprise CET KELVIN ..... 7 640.00 € HT

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Après en avoir délibéré. A l'unanimité :

- Adopte la proposition du cabinet « RIACHI ARCHITECTE correspondant à un montant HT des travaux soit 23 932.88 € HT,
- Autorise M. Le Maire à faire signer les documents nécessaires.

Finances – Aménagement de l'étage de l'école : Mission contrôle technique et SPS

---

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'étage de l'école de Lamotte-Warfusée, Monsieur DAMIS présente au Conseil une étude chiffrée concernant les missions de contrôle technique et SPS.

Il propose les devis suivants :

- Agence BTP CONSULTANT ..... **5 675.00 € HT** dont :
  - Mission SPS : ..... 2 295.00 € HT
  - Mission contrôle technique ..... 3 380.00 € HT
- Entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION ..... **7 640.00 € HT**
  - Mission SPS : ..... 2 030.00 € HT
  - Mission contrôle technique : ..... 3 750.00 € HT

M. DAMIS précise que le devis de l'entreprise VERITAS est incomplet. Il manque la mission thermique. Malgré plusieurs relances, nous sommes toujours en attente.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Après en avoir délibéré. A l'unanimité :

- Adopte la proposition de l'entreprise BTP CONSULTANT correspondant à un montant total de 5 675 € HT pour les missions détaillées ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à faire signer les documents nécessaires.

Finances – Local commercial 27 C rte nationale : définition des nouvelles modalités de mise en location et attribution du local

---

Le local situé au 27 C rte nationale s'est libéré depuis février 2024. Cela fait suite à l'arrêt de l'activité de la commerçante initialement installée dans ce local. Pour mémoire, il s'agissait d'un commerce pour la vente de vêtements et de produit de mercerie.

Comme évoqué lors du dernier Conseil, la mairie a été sollicitée par une habitante intéressée par ce local pour la création d'un commerce de vente de vêtements et accessoires. Il s'agit de Mme Sandra XHIKA. Son entreprise est en cours de création et se nommera « WINDS'OR »

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du 1<sup>ER</sup> Adjoint,  
Après en avoir délibéré. A l'unanimité :

- Attribue le local 27 C rte nationale à Mme Sandra XHIKA pour l'installation d'un commerce de vêtements et accessoires ;
- Fixe le loyer à 450 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires se rattachant à cette opération en passant par l'office notarial LECOMTE LEMOINE à Villers-Bretonneux.

M. DAMIS donne lecture d’un courrier de M. Dany DEBLOCK pour une demande de droit de passage de canalisation. Cela concerne un projet d’extension d’un réseau d’irrigation. Un plan descriptif est présenté au Conseil municipal : La canalisation ira jusqu’aux parcelles que M. Dany DEBLOCK exploite à proximité de celles de la Commune (section ZO n°3). Il sera donc nécessaire d’établir une servitude sur la parcelle Z03.

Pour rappel, une servitude avait été mise en œuvre sur la même parcelle avec un autre exploitant. Ainsi, il est proposé d’établir cette servitude dans les mêmes conditions. M. Dany DEBLOCK, conseiller municipal étant concerné directement par la demande ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, Entendu l’exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ACCEPTE le passage du tuyau d’irrigation sur la parcelle ZO 3 suivant le plan annexé
- FIXE les conditions suivantes :
  1. Un bornage succinct réalisé par un géomètre devra être opéré par le demandeur pour éviter tout litige. A l’issue de cette opération, une réunion aura lieu sur le terrain avec la mairie pour valider le passage du tuyau et la profondeur. Le tuyau sera posé à 1 m. de la limite séparative de la parcelle. Le terrassement s’articulera en deux phases afin de disposer la terre argileuse en dessous et la terre végétale remise en surface,
  2. Pour le passage sous la route communautaire, le demandeur établira une convention avec la Communauté de Communes du Val de Somme.

**FINANCES : Animation « repas des villageois » - 11 novembre 2024 : sélection du prestataire**

---

Dans le cadre de la préparation du repas de villageois organisé chaque année à l’issue de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, M. DAMIS propose aux conseillers de définir les grandes lignes et sélectionner le prestataire.

Il présente un devis de la société « Les chats roses » qui propose des animations types cabaret et brasserie. Pour le repas des villageois, le cabaret propose 2 menus et plusieurs animations. Il s’occupera intégralement du repas service compris.

Le devis détaille les points suivants :

- Animations proposées : spectacle de magie, chanteur, transformiste et troupe de danseurs. Un DJ sera également présent.
- Menus : 2 menus sont proposés :

| Menu 1  | Menu 2   |
|---|--|
| Cocktail  | Cocktail   |
| Vol au vent   | Ficelle picarde  |
| Moelleux de poulet farci aux cèpes sauce cidre et pruneaux<br>Accompagné de ses légumes | Sauté de volaille sauce forestières<br>Accompagné de ses légumes |
| Assiette de fromages sur son lit de salade  | Assiette de fromages sur son lit de salade                       |
| Dessert entremet DACQUOISE  | Dessert entremet OPERA   |
| 1 bouteille de vin pour 2 - boissons softs à volonté                                    |  |
| Barbe à papa pour les enfants   |  |

- Le tarif appliqué par le cabaret sera de 60 € / personne comprenant : repas, services et animations

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition du Cabaret « Les chats rose » pour l'organisation du repas des villageois le 11 novembre 2024 pour un tarif global de 60 €/personne,
- SELECTIONNE le menu 1
- DECIDE que les modalités d'inscriptions et tarifs appliqués aux participants seront définis lors d'un prochain Conseil.

Finances : effacement de réseaux 2024 – demande de subvention CDC Val de Somme

---

---

Monsieur DAMIS fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme au titre de l'exercice 2024, pour le projet d'effacement des réseaux sur les axes suivants :

- Section 1 rue du 8 mai 1945 et rue de Saily Laurette
- Section 2 rue de Corbie (partie haute – vers Fouillooy)

Suivant l'état dressé par la Communauté de Communes et présenté lors du dernier Conseil communautaire, la Commune peut prétendre à un taux de participation à hauteur de 30 % du reste à charge de la Commune.

Après consultation de la FDE de la Somme, le devis pour les deux sections présentées ci-dessus s'élève à la somme totale HT de 288 700 € dont 176 907 € à la charge de la Commune.

M. DAMIS propose le plan de financement suivant :

|   |              |
|---|--------------|
| – Montant total HT des travaux : .....                              | 288 700.00 € |
| Dont : section 1 .....  | 138 100.00 € |
| Section 2 .....   | 150 600.00 € |
| Part FDE : .....  | 117 570.00 € |
| – Reste à charge pour la Commune : .....                            | 131 130.00 € |
| – Subvention sollicitée à la CCVS (30 % - plafond 40 000 €) : ..... | 39 339.00 €  |

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour le projet d'effacement de réseaux,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les crédits auprès des partenaires institutionnels et signer les conventions correspondantes.

Questions diverses

---

---

- ✚ **Retour entretien avec la Préfecture de la Somme** : Monsieur CAFFIN fait un retour aux élus suite à l'entretien avec Emmanuel Moulard Secrétaire général. Il rappelle que ce rendez-vous avait pour objectif de présenter les projets d'investissement 2024 et d'alerter sur l'urgence du projet d'aménagement de l'étage de l'école.

Monsieur Caffin explique que le secrétaire général a été très sensible à nos projets. Il a fait part de sa volonté de nous soutenir pour la bonne réalisation de nos investissements. Nous pourrions bénéficier d'une aide financière des services de l'Etat. M. CAFFIN précise que la Commune aura au minimum 20 % de reste à charge.

- ✚ **Retour Conseil d'école** : M. DESTALMINIL fait un retour suite au dernier Conseil d'école. Des demandes d'équipements ont été soulevées par l'équipe enseignantes.

M. VALEX fait un retour sur l'installation des équipements informatiques permettant la mise en œuvre d'un espace informatique dans notre école.

La séance est close à 20 heures 44 minutes

Le secrétaire

Le 1<sup>ER</sup> Adjoint